

**République française**  
\*\_\*\_\*

**Département du Nord**  
\*\_\*\_\*

**Arrondissement de Douai**  
\*\_\*\_\*

**COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE**  
\*\_\*\_\*  
**DECISION DIRECTE N°482.35/2022**

**TARIFS MUNICIPAUX AU 1<sup>er</sup> AOUT 2022**

**Le Maire de la Commune de SIN-LE-NOBLE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22,

**Vu** la délibération n°221.24/2020 du Conseil municipal du 28 mai 2020, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire et plus particulièrement son point 2,

**Vu** la délibération n°140.43/2015 du Conseil municipal du 24 mars 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 30 mars 2015, portant fixation des tarifs au 1<sup>er</sup> avril 2015 pour l'Espace multi accueil Française Dolto,

**Vu** la délibération n°253.63/2015 du Conseil municipal du 28 mai 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2015, portant modification des tranches des quotients familiaux du dispositif caisse d'allocations familiales (CAF) du Nord 3 « LEA » (Loisirs Equitables et accessibles),

**Vu** la délibération n°254.64/2015 du Conseil municipal du 28 mai 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2015, portant modification des tranches des quotients familiaux du dispositif caisse d'allocation familiales (CAF) du nord « LEA » (Loisirs Equitables et accessibles) tarification centres sociaux,

**Vu** la délibération n° 255.65/2015 du Conseil municipal du 28 mai 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2015, portant modification de la tarification des activités adultes du centre social,

**Vu** la délibération n°587.138/2015 du Conseil municipal du 15 décembre 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 18 décembre 2015, portant création d'un tarif piscine adultes spécifique pour les usagers extérieurs,

**Vu** la délibération n°161.32/ 2016 du Conseil municipal du 30 mars 2016, visée en sous-préfecture de Douai le 04 avril 2016, relative à la tarification de l'Ecole de musique/ Théâtre/ Espace Danse "Claudine Collart" portant modification et rationalisation de ceux-ci,

**Vu** la délibération n°570.98/2016 du Conseil municipal du 17 octobre 2016, visée en sous-préfecture de Douai le 20 octobre 2016 relative à la fixation des tarifs relatifs aux coûts de reproduction des copies d'archives/ d'actes municipaux,

**Vu** la délibération n°55.09/2017 du Conseil municipal du 13 février 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 16 février 2017, relative aux tarifs piscine pour les écoles non sinoises,

**Vu** la délibération n°258.39/2017 du Conseil municipal du 15 mai 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 19 mai 2017, relative à la création d'un tarif pour l'occupation de la redevance du domaine public « Chemin des 100 rasières »,

**Vu** la délibération n°363.55/2018 du Conseil municipal du 30 juin 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 04 juillet 2017, relative à la création d'un tarif remorque alimentaire journalier,

**Vu** la délibération n°571.85/2017 du Conseil municipal du 13 novembre 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 16 novembre 2017, relative à la création d'un tarif pour l'occupation du

domaine public (Ecole municipale de musique, théâtre, espace danse Claudine Collart) par une association à but non lucratif dans le cadre d'un partenariat,

**Vu** la délibération n°563.77/2017 du Conseil municipal du 13 novembre 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 16 novembre 2017, relative à la tarification des vacations de surveillance des opérations funéraires,

**Vu** la délibération n°69.12/2018 du Conseil municipal du 12 février 2018, visée en sous-préfecture de Douai le 15 février 2018, relative à la création de tarifs piscine pour les écoles non sinoises hors Communauté d'agglomération du Douaisis,

**Vu** la délibération n°421.75/2018 du Conseil municipal du 06 juillet 2018, transmise en sous-préfecture de Douai le 12 juillet 2018, relative à la création d'un tarif pour l'occupation de la piscine municipale par une association sportive non sinoise,

**Vu** la délibération n°424.78/2018 du Conseil municipal du 06 juillet 2018, transmise en sous-préfecture de Douai le 12 juillet 2018, relative à la création d'un tarif horaire pour la présence d'un technicien lors de la location du théâtre municipal Henri Martel de Sin-le-Noble,

**Vu** la délibération n°426.80/2018 du Conseil municipal du 06 juillet 2018, transmise en sous-préfecture de Douai le 12 juillet 2018, relative à la saison culturelle 2018/2019 salle Maria Casarès création des tarifs des places,

**Vu** la délibération n° 428.82/2018 du Conseil municipal du 06 juillet 2018, transmise en sous-préfecture de Douai le 12 juillet 2018, relative à la création d'un tarif pour les nouvelles disciplines enseignées à l'école de musique, théâtre, espace danse « Claudine Collart » : hip hop, danse orientale, zumba,

**Vu** la délibération n°278.42/2019 du Conseil municipal du 13 mai 2019, transmise en sous-préfecture de Douai le 16 mai 2019, relative à la fête foraine de Sin-le-Noble création de tarifs frais de gardiennage,

**Vu** la délibération n°427.72/2019 du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2019, visée en sous-préfecture de Douai le 04 juillet 2019, relative à la saison culturelle 2019/2020 salle Maria Casarès « les Sinoiseries du Dimanche » création des tarifs des places,

**Vu** la délibération n°330.42/2020 du Conseil municipal du 07 juillet 2020, visée en sous-préfecture de Douai le 15 juillet 2020 relative à la création du tarif de places pour les « Sinoiseries du Dimanche » en salle Maria Casarès,

**Vu** la délibération n°333.45/2020 du Conseil municipal du 07 juillet 2020, visée en sous-préfecture de Douai le 15 juillet 2020 relative à la création du tarif de location des garages propriété de la Commune de Sin-le-Noble,

**Vu** la délibération n°636.96/2020 du Conseil municipal du 25 novembre 2020, visée en sous-préfecture le 27 novembre 2020, relative à la création d'un tarif pour l'occupation d'une dépendance du domaine public dans le cadre de la gestion de l'épidémie de la Covid 19,

**Vu** la délibération n°220.21/2021 du Conseil municipal du 29 mars 2021, visée en sous-préfecture de Douai le 01 avril 2021, relative à la création d'un tarif pour la vente des plaquettes « seules » destinées à être posées sur la colonne du temps des cimetières Nord et Centre,

**Vu** la délibération n°649.95/2021 du Conseil municipal du 20 septembre 2021, visée en sous-préfecture de Douai le 24 septembre 2021, relative à la création d'un tarif pour la participation aux frais de raccordement au réseau électrique,

**Vu** la décision directe n° 460.58/2017 du 29 août 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 7 septembre 2017 portant fixation des tarifs municipaux au 15 septembre 2017,

**Vu** la décision n°80.09/2018 du 16 février 2018, visée en sous-préfecture de Douai le 16 février 2018, relative à la révision de la tarification annuelle de l'occupation du domaine public communal par une friagerie ou tout autre commerce ambulancier du même type,

**Vu** la décision directe n°439.22/2018 du 18 juillet 2018, visée en sous-préfecture de Douai le 19 juillet 2018 portant fixation des tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> septembre 2018,

**Vu** la décision directe n°553.30/2018 du 30 août 2018, visée en sous-préfecture de Douai le 04 septembre 2018 portant fixation des tarifs relatifs aux activités adultes des centres sociaux au 05 septembre 2018,

**Vu** la décision directe n°50.03/2019 du 29 janvier 2019, visée en sous-préfecture de Douai le 29 janvier 2019, portant fixation des tarifs au 1<sup>er</sup> février 2019 pour l'Espace multi-accueil Françoise Dolto,

**Vu** la décision directe n°357.19/2019 du 12 juin 2019, visée en sous-préfecture de Douai le 13 juin 2019 portant fixation des tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> juillet 2019,

**Vu** la décision directe n°359.20/2019 du 12 juin 2019, visée en sous-préfecture de Douai le 13 juin 2019 portant fixation des tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour les activités des centres sociaux,

**Vu** la décision directe n° 584.24 /2019 du 18 septembre 2019, visée en sous-préfecture de Douai le 19 septembre 2019, portant rectification d'une erreur matérielle,

**Vu** la décision directe n°83.02/2020 du 04 février 2020, visée en sous-préfecture de Douai le 06 février 2020, portant modification du taux de participation des familles et fixation des tarifs au 10 février 2020,

**Vu** la décision directe n°186.09/2020 du 29 avril 2020, visée en sous-préfecture de Douai le 04 mai 2020, portant fixation des tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> juillet 2020,

**Vu** la décision directe n°187.10/2020 du 29 avril 2020, visée en sous-préfecture de Douai le 04 mai 2020 portant fixation des tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour les activités des centres sociaux,

**Vu** la décision directe n°295.25/2021 du 30 avril 2021, visée en sous-préfecture de Douai le 30 avril 2021, portant fixation des tarifs au 30 avril 2021 pour l'Espace multi-accueil Françoise Dolto,

**Vu** la décision directe n°412.29/2021 du 11 juin 2021, visée en sous-préfecture de Douai le 11 juin 2021, portant fixation des tarifs municipaux au 14 juin 2021,

**Vu** la décision directe n°575.458/2021 du 25 août 2021, visée en sous-préfecture de Douai le 25 août 2021, portant fixation des tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour les activités des centres sociaux,

**Vu** la décision directe n°583.36/2021 du 1<sup>er</sup> septembre 2021, visée en sous-préfecture de Douai le 02 septembre 2021, portant fixation des tarifs municipaux au 06 septembre 2021 portant rectification d'une erreur matérielle dans la retranscription des tarifs cimetières et restauration à domicile,

**Vu** la décision directe n°51.04/2022 du 24 janvier 2022, visée en sous-préfecture de Douai le 27 janvier 2022 portant fixation des tarifs au 1<sup>er</sup> février 2022 pour l'Espace multi-accueil Françoise Dolto

**Considérant** que le Conseil municipal, dans un souci de bonne gestion administrative a choisi de déléguer au maire, sous sa surveillance et son contrôle, le pouvoir de fixer les tarifs des services municipaux ;

**Considérant** que le catalogue des tarifs municipaux a été actualisé au 14 juin 2021 et 1<sup>er</sup> septembre 2021 ; qu'en parallèle de nouveaux tarifs ont été créés alors que d'autres ont été supprimés ; qu'il apparaît pertinent, au vu de l'évolution des coûts des services de revoir le catalogue des tarifs ;

**Considérant** qu'il convient d'actualiser les tarifs municipaux ;

## **DECIDE**

**Article 1** : De fixer les tarifs municipaux comme suit au 1<sup>er</sup> août 2022 :

Services	Tarifs au 14 juin 2021(en euros)	Tarifs au 1 <sup>er</sup> août 2022 ( en euros)
<b>CIMETIÈRES</b>		
Caveau d'attente 15 jours	40,00	42,00
- Par jour supplémentaire	5,00	5,50
<b>Concessions</b>		
Petite allée, la concession de 15 ans	190,00	200,00
Petite allée, la concession de 30 ans	380,00	400,00
Petite allée, la concession de 50 ans	850,00	890,00
Grande allée, la concession de 30 ans	800,00	840,00
Grande allée, la concession de 50 ans	1050,00	1100,00

<b>Cimetière columbarium</b>		
<b>Cimetière du Nord</b>		
<b>15 ans</b>		
2 urnes pour les sinois	290,00	305,00
2 urnes pour les non sinois	580,00	610,00
<b>30 ans</b>		
2 urnes pour les sinois	490,00	510,00
2 urnes pour les non sinois	980,00	1020,00
<b>Cavernes</b>		
Concession de 15 ans	290,00	305,00
Concession de 30 ans	580,00	610,00
Renouvellement de la plaque pour 10 ans au jardin du souvenir	35,00	38,00
Plaque seule	37,50	39,00
<b>Jardins du souvenir</b>		
<b>Cimetière du Centre</b>		
<b>15 ans</b>		
4 urnes pour les sinois	580,00	640,00
4 urnes pour les non sinois	1160,00	1280,00
4 urnes pour les sinois	960,00	990,00
4 urnes pour les non sinois	1920,00	1980,00
Plaque seule	37,50	39,00

<b>DROITS DE PLACE</b>		
<b>Marché</b>	A prendre en délibération motif : à un caractère fiscal	A prendre en délibération motif : à un caractère fiscal
Le mètre linéaire		
Le mètre linéaire, abonnement trimestriel		
Le mètre linéaire ou forfait annuel (1m x 50 semaines)		

<b>Bornes électriques</b>		
Crédit d'heures de consommation (100 h)		

<b>Braderie</b>	-	
Le mètre linéaire	1,10	1,10

<b>Exposition de véhicules</b>		
Par ½ journée pour 10 véhicules	100,00	100,00
Par jour pour 10 véhicules	190,00	190,00
Stationnement de camion magasin par jour	195,00	195,00

<b>Fête foraine</b>		
Manège (le m <sup>2</sup> )	1,55	1,70
Stand (le m <sup>2</sup> )	1,65	1,80
<b>Gardiennage pour la durée de la fête foraine</b>		
Manèges adultes et attractions	115,00	120,00
Manèges enfantins	72,00	76,00
Boîte à rires	94,00	100,00
Grandes boutiques (plus de 6 mètres linéaires)	72,00	76,00
Petites boutiques	36,00	38,00
Versement d'arrhes pour les foraines en zone bleue	50%	50%

<b>Place du cirque</b>		
<b>a/ Stationnement</b>		
Cirque / jour	180,00	180,00
Cirque éducatif	Gratuit	Gratuit
<b>b/ Branchement électrique et eaux par caravane</b>		
Pour les forains participant à la fête foraine de Sin le Noble	75,00	80,00
Pour les forains de l'extérieur qui ne participant pas à la fête foraine de Sin le Noble	275,00	275,00

<b>DROITS DE VOIRIE ET DE STATIONNEMENT</b>		
Vente de fleurs : Chrysanthèmes (le mètre linéaire)	0,80	1,00
Friterie (tarif annuel)	650,00	650,00
Remorque alimentaire ( journalier)	50,00	50,00
Panonceau publicitaire (tarif annuel)	30,00	30,00
Canalisation souterraine (le mètre linéaire)	0,75	0,8
Rôtisserie	50,00	60,00

Location d'une place de parking (tarif annuel)	215,00	215,00
Utilisation des dépendances du domaine public à des fins privées sans emprise "Chemin des 100 rasières" ( tarif annuel)	175,00	185,00
Terrasse restaurant, cafés, bars	Exonération spéciale 2021 soit de mai à octobre 2021	60,00
Garage ( propriété de la Commune)	40,00	42,00
Participations aux frais de branchements électricité-fibre dans le cadre des rénovations des rues Longue, Bivouac, Edouard Vaillant et Delcroix	Nouveau tarif	50% du montant total du montant chiffré des travaux

<b>INDUSTRIE DU TAXI</b>		
Dépôt de garantie d'une plaque de contrôle	56,00	70,00
Droits de stationnement (par an et par avance)	80,00	100,00

<b>ETAT CIVIL</b>		
Duplicata du Livret de famille	8,50	9,00
<b>Reproduction des copies- archives municipales / actes administratifs :</b>		
* Copie A4 en noir et blanc	0,18	0,18
* Copie sur disquette	1,83	1,83
* Copie sur CD Rom	2,75	2,75
Droit pour la certification d'acte et/ou le visa pour authentification, coût s'ajoutant au coût de reproduction, par unité d'opération (code de patrimoine)	3,50	3,60

<b>JARDINS OUVRIERS</b>		
Rue de Lambres : la parcelle	15,00	17,00

<b>ELECTIONS - COPIE DE LA LISTE ELECTORALE</b>		
<b>Circulaire du 25/07/2013 (maintien des tarifs)</b>		
Copie sur papier	0,18	0,18
Copie sur disquette	1,83	1,83
Copie sur CD Rom	2,75	2,75

<b>LOCATIONS DE SALLES</b>		
<b>Pour chaque salle</b>		
Acompte	30%	30%
Prêt sono + présence d'un régisseur (de l'heure)	38,00	40,00
Eclairage + présence d'un régisseur (de l'heure)	38,00	40,00

Casse de vaisselle, casse de mobilier et absence de nettoyage payable avec une caution de :	125,00	130,00
Déplacement injustifié de l'astreinte	96,00	96,00

<b><u>Salle Henri Martel</u></b>		
Manifestations payantes pour le public et associations sinoises	312,50	325,00
Manifestations payantes pour le public et associations non sinoises	1890,00	2 000,00
Deux jours de suite pour les associations sinoises	468,00	480,00
Deux jours de suite pour les associations non sinoises	2950,00	3 300,00
Manifestations gratuites pour le public et associations sinoises	84,00	90,00
Manifestations gratuites pour le public et associations non sinoises	1050,00	1 200,00
Spectacles par des producteurs et opérations commerciales (la journée d'utilisation)	2500,00	2 500,00
Présence d'un technicien (à l'heure)	27,50	30,00

<b><u>Salle Maria Casarès</u></b>		
Organisateurs sinois de projets culturels	160,00	175,00
Organisateurs non sinois de projets culturels (1 jour)	590,00	650,00
Organisateurs non sinois de projets culturels (2 jours)	950,00	1 200,00
La journée supplémentaire pour les non sinois	390,00	400,00

<b><u>Salle de la Nichée</u></b>		
Elus, personnel communal, associations	175,00	180,00
Tout autre particulier	380,00	400,00
Réunion, Vin d'honneur	225,00	250,00

<b><u>Espace Brassens</u></b>		
Mise à disposition dans le cadre de la gestion de crise sanitaire	30,00	30,00

<b><u>Espace Aragon - Salle Daniel Crunelle</u></b>		
Elus, personnel communal et associations sinoises	90,00	100,00
Particuliers et associations non sinoises	240,00	265,00

<b>Salle Jean-Jacques Rousseau</b>		
Manifestations payantes pour le public, associations sinoises	240,00	240,00
Manifestations payantes pour le public, associations non sinoises	590,00	590,00
Deux jours de suite, associations sinoises	330,00	330,00
Deux jours de suite, associations non sinoises	800,00	800,00
Manifestations gratuites pour le public, associations sinoises	63,50	63,50
Manifestations gratuites pour le public, associations non sinoises	295,00	295,00

<b>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>		
Droit d'inscription pour un sinois	4,00	4,00
Droit d'inscription pour un non sinois	18,00	18,00
Pénalité de retard	2,00	2,00
Pénalité par livre détérioré ou perdu	20,00	20,00

<b>RESTAURATION A DOMICILE</b>		
Revenu jusque 580 €	3,30	3,50
Revenu de 580 € à 915 €	4,50	4,80
Revenu de 915 € à 1220 €	5,90	6,20
Revenu au-delà de 1220 €	6,90	7,20

<b>ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, THEATRE, ESPACE DANSE « CLAUDINE COLLART »</b>		
	Tarifs à compter du 14 juin 2021 en euros	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> août 2022
<b>MUSIQUE</b>		
<b>SINOIS</b>		
RSA	½ TARIF	½ TARIF
Participant aux activités de : l'orchestre, la chorale,...	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Pratiques musicales</b>		
<u>Eveil Musical seul ou Formation Musicale seule</u>		
1 <sup>er</sup> enfant*	28,00	30,00
2 <sup>ème</sup> enfant*	25,50	28,00
3 <sup>ème</sup> enfant*	24,00	26,00
Formation Instrumentale seule		
Par enfant	33,00	35,00

<u>Formation Musicale + instrument</u>		
1 <sup>er</sup> enfant*	41,50	43,50
2 <sup>ème</sup> enfant*	39,50	41,50
3 <sup>ème</sup> enfant*	36,50	38,50

<b>Locations</b>		
<u>Instrument (emporté à domicile)</u>		
Par enfant	28,00	30,00

<b><u>Instrument sur place (percussions, piano, harpe)</u></b>		
Par enfant	23,00	25,00

**N'intégrant aucune des activités (orchestre, chorale,...) ou présent à moins de 70% des activités**

Par enfant /Adulte	295,00	305,00
--------------------	--------	--------

**EXTERIEURS**

Participant aux activités de : l'orchestre, la chorale...	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
---	----------------	----------------

**Pratiques musicales**

Eveil Musical

1 <sup>er</sup> enfant	114,00	120,00
2 <sup>ème</sup> enfant	103,00	108,00

Formation Musicale seule

1 <sup>er</sup> enfant	243,00	249,00
2 <sup>ème</sup> enfant	223,00	229,00

Formation Instrumentale seule

Par enfant	243,00	249,00
------------	--------	--------

<u>Formation Musicale + instrument</u>		
1 <sup>er</sup> enfant*	300	309,00
2 <sup>ème</sup> enfant*	275,00	285,00

<b>Locations</b>		
<u>Instrument (emporté à domicile)</u>		
Par enfant	33,50	37,00
<u>Instrument sur place (percussions, piano, harpe)</u>		
Par enfant	28,00	31,00
<u>N'intégrant aucune des activités (orchestre, chorale,...) ou présent à moins de 70% des activités</u>		
Par enfant/Adulte	306,00	316,00
<b>THEATRE</b>		
<b>SINOIS</b>		
RSA	½ TARIF	½ TARIF
<u>Initiation, improvisation (-18 ans)</u>		
1 <sup>er</sup> enfant	29,00	32,00
2 <sup>ème</sup> enfant	25,00	28,00
3 <sup>ème</sup> enfant	21,00	24,00
<u>Atelier adulte, même famille (père, mère, enfant)</u>		
1 <sup>er</sup> adulte	76,00 €	80,00
2 <sup>ème</sup> adulte	66,00 €	70,00
3 <sup>ème</sup> adulte	56,00 €	60,00
<b>EXTERIEURS</b>		
<u>Initiation, improvisation (-18 ans)</u>		
1 <sup>er</sup> enfant	56,00	60,00
2 <sup>ème</sup> enfant	46,00	50,00
<u>Atelier adulte, même famille (père, mère, enfant)</u>		
1 <sup>er</sup> adulte	153,00	160,00
2 <sup>ème</sup> adulte	133,00	140,00
<b>ESPACE DANSE</b>		
<b>SINOIS</b>		
RSA	½ TARIF	½ TARIF
<u>Classique : pour les enfants de 4 à 8 ans (au 31/12 de l'année)</u>		
1 <sup>er</sup> enfant	l'année	l'année
1 <sup>er</sup> enfant	169,00	175,00
2 <sup>ème</sup> enfant	122,00	128,00

3 <sup>ème</sup> enfant	57,00	59,00
Pour les enfants au-delà de 8 ans ( <i>classique + modern jazz</i> )	<b>l'année</b>	<b>l'année</b>
1 <sup>er</sup> enfant	239,00	246,00
2 <sup>ème</sup> enfant	162,00	170,00
3 <sup>ème</sup> enfant	77,00	79,00

<b>EXTERIEURS</b>		
Classique : pour les enfants de 4 à 8 ans ( <i>au 31/12 de l'année</i> )	<b>l'année</b>	<b>l'année</b>
1 <sup>er</sup> enfant	325,00	330,00
2 <sup>ème</sup> enfant	250,00	256,00
Pour les enfants au-delà de 8 ans ( <i>classique + modern jazz</i> )		
1 <sup>er</sup> enfant	405,00	410,00
2 <sup>ème</sup> enfant	320,00	325,00
Participants aux activités de l'association Craktapo (annuel)	13,00	14,00
<b>Hip Hop</b>		
Sinois inscrits	113,00	155,00
Sinois non inscrits	153,00	155,00
Extérieurs inscrits	176,00	235,00
Extérieurs non inscrits	235,00	235,00
<b>Danse orientale</b>		
Sinois inscrits	113,00	155,00
Sinois non inscrits	153,00	155,00
Extérieurs inscrits	176,00	235,00
Extérieurs non inscrits	228,00	235,00

<b>MANIFESTATIONS CULTURELLES</b>		
<b>Saison théâtrale</b>		
* Tarif plein : la place	10,00	10,00
* Tarif réduit : la place (tarif réduit pour les demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, CMU, minimum vieillesse et étudiants)	6,00	6,00
* Carte famille : (permettant d'obtenir un tarif à 2,50 € la place)	10,50	10,50
<b>Salle Maria Casarès « Les Sinoiseries »</b>	Tarif en vigueur pour la saison culturelle 2019/2020	Tarif unique pour tous
Tarif : la place	5,00	6,00

<b>Ecole de Musique/Théâtre/Espace de Danse</b>		
* Tarif gala spectacle de l'espace municipal de danse (tarif unique pour tous = 1 place gratuite à chaque enfant de l'espace de danse)	6,00	6,00
<b>Forum des associations</b>		
* Prix du repas	7,00	7,60

<b>ESPACE MULTI ACCUEIL</b>		
Considérant que chaque année la CNAF détermine un revenu "plancher" et un revenu "plafond"		
Pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, les montants à retenir sont ceux perçus pour l'année 2020 (année de référence sur CAFPRO)		
<b>Place d'éveil - Tarif horaire - sinois - plafond :</b>	Tarifs au 30 avril 2021	Tarifs au 1 <sup>er</sup> février 2022
* 1 enfant	3,57	3,72
* 2 enfants	2,97	3,10
* 3 enfants	2,38	2,48
* 4 à 7 enfants	1,78	1,86
* A partir de 8 enfants	1,19	1,24
<b>Place d'éveil - Tarif horaire - sinois - plancher:</b>		
* 1 enfant	0,44	0,44
* 2 enfants	0,36	0,37
* 3 enfants	0,29	0,30
* 4 à 7 enfants	0,22	0,22
* A partir de 8 enfants	0,15	0,15
<b>Place d'éveil - Tarif horaire - non sinois - plafond :</b>	Tarifs au 30 avril 2021	Tarifs au 1 <sup>er</sup> février 2022
* 1 enfant	4,28	4,46
* 2 enfants	3,56	3,72
* 3 enfants	2,86	2,98
* 4 à 7 enfants	2,14	2,23
* A partir de 8 enfants	1,43	1,49
<b>Place d'éveil - Tarif horaire - non sinois - plancher :</b>		
* 1 enfant	0,53	0,53
* 2 enfants	0,43	0,44
* 3 enfants	0,35	0,36
* 4 à 7 enfants	0,26	0,26
* A partir de 8 enfants	0,18	0,18

<b>Place d'urgence :</b>	Tarif horaire de la famille	Tarif horaire de la famille

<b>Enfant placé en famille d'accueil au titre de l'aide Sociale à l'Enfance</b>	Tarif horaire calculé sur les revenus déclarés	Tarif horaire calculé sur les revenus déclarés
<b>Enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AAEH à la charge de la famille (même si ce n'est pas celui est accueilli)</b>	Tarif immédiatement inférieur	Tarif immédiatement inférieur
<b>Pour les membres du personnel communal, seront appliqués les pourcentages suivants :</b>		
* Pour les familles sinoises	Réduction de 10%	Réduction de 10%
* Pour les familles extérieures	Réduction de 10% augmentée d'une majoration de 20%	Réduction de 10% augmentée d'une majoration de 20%

<b>RESTAURATION</b>		
Repas à destination d'associations sportives organisant des "stages" ou séminaires pour les adhérents	5,60	5,80

**Article 2 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur des Affaires Financières ainsi que Madame la Trésorière municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

**Article 3 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et, de sa publication.  
Le recours peut être introduit par le biais du télérecours citoyens, à l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr>.

**A Sin-le-Noble, le 12 juillet 2022**  
**Le Maire**

*Signé* 

**Christophe DUMONT**

Publié le : 13/07/2022  
Réceptionné en sous-préfecture : 13/07/2022  
Identifiant de télétransmission :  
059-215905696-20220712-482-35-2022-AU